

THE  
CARTER CENTER



## Contexte et Logistique

- A. Les Objectifs et l'Exposé Général de la Conférence : Laura Neuman
- B. Agenda
- C. Liste des participants
- D. Note de service sur la logistique de la conférence
- E. Résumé Exécutif, Conférence Internationale sur le Droit à l'Information Publique, Atlanta, GA
- F. La Déclaration et le Plan D'Action D'Atlanta Pour L'Avancement du Droit D'Acces a L'Information Publique

In collaboration with:



**AFRICAN COMMISSION ON HUMAN AND PEOPLES' RIGHTS**  
**COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**



**A: Les participants à la Conférence Régionale Africaine sur le Droit d'Accès à l'Information Publique**

**De: Laura Neuman, Chargée de Projet Accès à l'Information et Directrice Adjointe, Centre Carter**

**Re: Les Objectifs et l'Exposé Général de la Conférence**

Nous sommes enchantés que vous puissiez vous joindre à nous à Accra pour analyser les succès et les défis pour l'avancement du droit d'accès à l'information dans la région africaine. Organisée par le Centre Carter en collaboration avec Rapporteur Spécial sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique, et avec le Commissaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Fondation pour les Médias en Afrique de l'Ouest, et Open Democracy Advice Centre, et sous la direction de l'ancien Président des Etats-Unis Jimmy Carter, cette conférence explorera la question de l'état de l'accès à l'information en Afrique et identifiera les étapes supplémentaires nécessaires pour promouvoir, établir fermement et maintenir ce droit. Nous sommes ravis d'avoir réuni des représentants de haut niveau de tous les secteurs de la société – les secteurs politique, gouvernemental, du monde des affaires, des médias, des organisations non gouvernementales – ainsi que des organisations régionales et des fondations de premier plan. Au total, seront réunis plus de 125 participants de 18 pays de la région, ainsi que des collègues venant d'Inde, de la Jamaïque, des Etats-Unis, du Canada, du Royaume Uni, du Mexique et d'Australie.

### **L'Accès à l'Information en Afrique**

La tendance internationale d'adoption de lois sur l'accès à l'information continue ; plus de 80 pays à travers le monde ont un droit légal et exécutoire à l'information. Cependant, jusqu'à présent, seulement cinq pays africains ont adopté des lois sur l'accès à l'information, et ceux qui ont des lois les utilisent, dans certains cas, pour opprimer, ou bien, ces pays peuvent manquer de ressources, de capacité juridique, ou d'engagement pour une mise en œuvre ou une exécution complète des lois. Un cas positif semble être l'Afrique du Sud, qui fête le dixième anniversaire de leur accession à la loi sur l'information. Néanmoins, avec moins de 7.5%<sup>1</sup> des pays de la région qui peuvent compter sur un droit légal, la région africaine est bien en retard pour établir des lois sur l'accès à l'information par rapport au reste du monde.

Un fait intéressant est qu'il est possible que le cadre régional existe déjà en Afrique, mais il n'a certainement pas produit les résultats escomptés. En plus des instruments internationaux tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et, plus récemment, la Convention des Nations Unies contre la Corruption, la région africaine compte un nombre de conventions et de déclarations qui soutiennent le droit d'accès à l'information. L'article 9, alinéa 1, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples déclare que « toute personne a droit à l'information ». La Déclaration de

---

<sup>1</sup> Ce pourcentage ne prend pas en compte le Zimbabwe. Avec le Zimbabwe, le pourcentage augmente à environ 9%.

Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique (2002) de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, détaille plus précisément les droits d'accès à l'information dans la section IV en déclarant que toute personne a le droit d'accéder à l'information détenue par les organes publics et privés qui est nécessaire à l'exercice ou à la protection de tout droit, toute personne a le droit à un recours, les organes publics ont l'obligation de publier les principales informations d'un grand intérêt général, les lois sur la confidentialité doivent être amendées lorsque nécessaire, en vue de se conformer aux principes de la liberté d'information.

Les experts suggèrent que les obstacles principaux à la réalisation du mandat régional sont l'échec du pouvoir politique, une culture de confidentialité, une prise de conscience mineure de la part du public, des priorités antagonistes et des obstacles institutionnels, tels qu'une administration publique faible, de mauvais systèmes d'archivage, et l'absence de pouvoir judiciaire indépendant, etc. Pourtant, les notions de bonne gouvernance, de participation, et le besoin de lutter contre la corruption et l'impunité – qui dépendent tous de l'accès à l'information – sont de plus en plus considérés comme des éléments essentiels au développement démocratique de la région. Ceci pourrait expliquer pourquoi plus d'un quart des pays de l'Afrique sub-saharienne (au-delà des pays qui ont adopté des lois) ont à l'étude des projets de législation sur l'accès à l'information, et, en 2007, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a « renouvelé le mandat du Rapporteur Spécial sur la promotion et la protection du droit à la Liberté d'Expression en Afrique en lui accordant le nouveau titre de : Rapporteur Spécial sur la promotion et la protection du droit à la Liberté d'Expression et à l'Accès à l'Information en Afrique » ; la Commission a également élargi son dispositif pour promouvoir l'accès à l'information à travers l'Afrique.<sup>2</sup>

Les efforts pour l'avancement du droit d'accès à l'information continuent dans de nombreux pays, peut être plus particulièrement à travers la campagne qui dure depuis dix ans au Nigeria et le débat en cours dans des pays tels que la Zambie, le Mozambique, et le Ghana. Dans d'autres pays, le droit d'accès à l'information est intégré à leurs constitutions mais ces pays n'ont pas la législation d'application de la loi nécessaire pour mettre en place ce droit. Un fait parlant est que les pays en transition post-conflit, tels que le Liberia et la Sierra Leone, insistent sur le besoin d'un flux d'information plus libre pour prévenir la possibilité de conflits dans l'avenir, mais ils n'ont pas encore adopté les lois nécessaires pour garantir un changement vers l'ouverture et la transparence.

Un nombre d'initiatives pour accroître la transparence à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication et certains secteurs clés ont progressé ; des exemples notables sont l'initiative pour la transparence des industries extractives et la nouvelle alliance pour le renforcement de l'accès aux médicaments (medicines transparency alliance MeTA). Cependant, une transparence globale et le droit d'accès à l'information échappent à la majorité des gouvernements africains et de leurs citoyens. Comme un participant l'a exprimé récemment dans notre questionnaire pré-

---

<sup>2</sup> ACHPR/Res.122 (XXXII) 07: Résolution sur l'Elargissement du Domaine de Compétence et la Reconstitution de la Rapporteuse Spéciale sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique, Novembre 2007.

conférence, la communauté de pratique du droit d'accès à l'information « a besoin d'une nouvelle stratégie » et d'un forum pour accroître la compréhension des besoins et des expériences uniques de l'Afrique.

### **Le Contexte de la Conférence Régionale Africaine**

En février 2008, le Centre Carter a organisé la Conférence Internationale sur l'Accès à l'Information Publique. La Conférence Internationale a réuni plus de 125 participants représentant 40 pays pour analyser le statut actuel du droit à l'information publique dans le monde, pour étudier l'impact de l'accès à l'information dans les domaines du développement et de la gouvernance, et pour identifier les actions prioritaires pour favoriser l'adoption et la mise en œuvre complète de lois sur l'accès à l'information publique. La conférence s'est terminée avec la création de la *Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta pour l'Avancement du Droit d'Accès à l'Information*.

A la suite de la conférence mondiale, le Centre a reçu de nombreuses demandes, de la part des participants et d'autres personnes de la communauté de pratique du droit d'accès à l'information, pour l'organisation d'un forum similaire avec une concentration régionale. Bien qu'il serve de guide, le plan d'action a un rôle d'inspiration plus qu'une fonction donnant ouverture à des actions concrètes puisqu'il a essayé de prendre en compte le contexte mondial. Par ailleurs, la diversité géographique et culturelle des participants a, dans quelques cas, limité les discussions et débouché sur des conclusions et des actions générales. En réunissant des personnes de la même région, nous limiterons ces différences, ce qui permettra des débats et des conclusions plus ciblés. En utilisant la méthode de la conférence internationale et la *Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta pour l'Avancement du Droit d'Accès à l'Information* pour encadrer cette conférence régionale, nous serons capables de placer les discussions et les conclusions dans un contexte et de les connecter aux réalités de la région africaine ; et de développer un plan d'action régional plus précis. Similairement à la conférence internationale, nous espérons que ce forum se concentrera sur les obstacles politiques à la création du droit d'accès à l'information, y compris l'identification des coûts et des avantages pour chaque groupe d'intervenants.

### **Le But et les Objectifs :**

**Le but de cette conférence régionale est l'avancement du droit d'accès à l'information en Afrique.**

Les objectifs principaux de cette conférence sont les suivants :

1. Identifier et analyser les défis et les solutions potentielles spécifiques à l'Afrique ;
2. Réunir les acteurs pour renforcer la communauté régionale de pratique du droit d'accès à l'information ;
3. Offrir un environnement pour partager les expériences et pour apprendre ;
4. Encourager tous les groupes d'acteurs nationaux à favoriser le droit d'accès à l'information dans leurs pays ;

## 5. Créer et distribuer des conclusions régionales et un plan d'action.

Sous la direction du Président Carter, cette Conférence Régionale Africaine se servira des vues et expériences variées des participants pour créer des orientations pratiques capables d'être transformées en actions – *Le Plan d'Action de la Région Africaine pour l'Avancement du Droit d'Accès à l'Information* – pour que le droit progresse en Afrique.

### **La Méthode**

La méthode pour la Conférence Régionale Africaine sur le Droit d'Accès à l'Information Publique sera similaire à la méthode utilisée à la conférence internationale qui s'est tenue à Atlanta et à la Conférence Régionale Américaine qui s'est tenue à Lima en avril 2009. La Conférence Africaine permettra de partager les expériences mais mettra l'accent sur les discussions de fond sur le sujet des défis, des solutions potentielles et des pratiques d'excellence. En réunissant des participants des groupes d'acteurs clés, il sera possible de mener une analyse critique du droit d'accès à l'information en Afrique, y compris les progrès et les obstacles, les mesures pour accroître l'engagement politique et pour associer les citoyens, comment réagir face à une institutionnalisation faible, et l'étude des avantages et des inconvénients d'une convention régionale.

La conférence favorisera les échanges de groupes de pairs à travers l'analyse des défis spécifiques, des impacts, et les éléments du programme pour l'avenir. Comme dans le passé, nous mettrons en place une méthode mixte de panels, de groupes de travail et de discussions plénières. Le Président Carter ainsi que d'autres dignitaires internationaux et régionaux se joindront à nous.

L'ouverture de la conférence aura lieu le dimanche 7 février, le Président Carter, le Vice-président du Ghana John Dramani Mahama, et le Vice-président de l'Institut de la Banque Mondiale Sanjay Pradhan prononceront des discours. Le premier jour sera consacré à l'analyse de l'état du droit de l'information en Afrique avec des études de cas. Par ailleurs, des panels pléniers discuteront de questions telles que « La Transparence est-elle Importante ? » et « Si oui, Pourquoi est-ce que l'Afrique est en retard ? ». Dirigés par des Ministres éminents des pays concernés, ces panels mettront en évidence la valeur de la transparence pour favoriser la bonne gouvernance, accroître la prise de responsabilités, gérer les recettes pétrolières, et améliorer le développement et les droits socio-économiques. D'autres Ministres répondront aux commentaires du panel et nous ferons profiter de leur propre regard. Les présentations fourniront également de nouveaux sujets de dialogue sur un éventail de questions telles que l'engagement politique, la capacité institutionnelle, la participation et les exigences de la société civile. Les sessions plénières sont conçues pour façonner les discussions qui auront lieu pendant la suite de la conférence.

Le deuxième jour sera consacré au travail de groupe. Les participants seront stratégiquement répartis en cinq groupes. Les domaines d'étude pour ces groupes composés de différents acteurs de la communauté de pratique du droit d'accès à l'information sont les suivants :

1. La Politique et l'Economie : changer l'équilibre vers plus de transparence
2. Le Contexte Structurel et Culturel : créer un environnement de transparence
3. Les Acteurs Non Etatiques et Multilatéraux : examiner les rôles et les responsabilités
4. Constitution de Normes Régionales : analyser la nécessité d'instruments et de standards régionaux
5. La demande et l'utilisation des nouvelles technologies : impliquer les citoyens et accroître la prise de conscience

Ces groupes de travail analyseront les défis à relever pour l'adoption et à la mise en œuvre de lois sur l'accès à l'information, les contraintes, et les problèmes que rencontreront les prochaines générations, ainsi que la question de l'impact – des sujets qui, si nous ne les prenons pas en considération, pourraient avoir un effet négatif sur les avancées du droit à l'information déjà acquises ou pourraient retarder les gains futurs. Chaque groupe de travail sera dirigé par un facilitateur de renom et rapporteur expert, et sera chargé de développer des conclusions et des recommandations qui seront intégrées aux conclusions et au plan d'action de la conférence. Au cours du déjeuner, nous débattons du rôle des médias en ce qui concerne le droit à l'information en Afrique.

Mardi 9 février, le dernier jour de la conférence, nous nous réunirons en assemblée plénière pour écouter les rapports des groupes de travail et pour rédiger un projet de conclusions régionales et un plan d'action. La journaliste de renom Charlayne Hunter-Gault et la Rapporteuse Spéciale Pansy Tlakula guideront les rapports faits par les groupes de travail et le débat autour des conclusions de la conférence et du plan d'action. Les groupes d'acteurs de pays voisins auront l'occasion de se réunir pour évaluer comment le plan d'action pourrait être mis en œuvre dans leur pays et comment ils pourraient travailler ensemble pour faire évoluer les points critiques. La réunion plénière de clôture de la conférence cherchera à développer un consensus sur le plan d'action régional, à identifier les acteurs spécifiques qui peuvent aider à mettre en œuvre les recommandations, et à analyser les moyens de contrôle et de d'évaluation des progrès.

Suite à la conférence, le Centre Carter anticipe les résultats suivants :

- L'engagement de la part de tous les groupes d'acteurs nationaux à promouvoir le droit d'accès à l'information dans leurs pays respectifs ; et
- Un plan d'action africain pour le droit d'accès à l'information qui identifie les solutions potentielles, distribue les conclusions régionales, et fixe des actions concrètes.

Le succès de la conférence sera mesuré à travers 1) la garantie de l'engagement de la part des participants à la conférence à promouvoir des stratégies d'accès à l'information dans leurs pays respectifs et 2) l'adoption du plan d'action complet de la part des participants à la fin de la conférence.

### **Organisations Donatrices et Collaborateurs**

Une conférence de cette taille et de cette complexité ne serait possible sans le soutien généreux de la communauté des organisations donatrices. Nous sommes honorés d'avoir pour partenaires dans l'organisation de cette conférence la Fondation Hewlett, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), l'Institut de la Banque Mondiale (WBI), Omidyar Network, Symantec et IrishAid. Par ailleurs, nous avons reçu le soutien de la société civile à travers Affiliated Networks for Social Accountability-Africa (ANSA-Africa). Enfin, nos collaborateurs régionaux – Le Rapporteur Spécial pour la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique, la Fondation pour les Médias en Afrique de l'Ouest (FMAO), et le Open Democracy Advice Centre – nous ont apporté une aide et des conseils précieux.

Je me réjouis de vous voir bientôt et de commencer à structurer le droit à l'information pour les années à venir. Votre enthousiasme et vos idées seront la garantie du succès de ce processus. Je vous remercie d'avance de partager librement avec notre communauté votre expertise et vos opinions, et de votre dévouement pour s'assurer que tous les gens en Afrique profitent du droit d'accès à l'information.



## Conférence Régionale Africaine sur le Droit d'Accès à l'Information

*Accra, Ghana  
7 au 9 Février 2010*

### Dimanche 7 Février

10:30 am **Registration and Coffee**

#### Sessions plénières

11:30 **Session d'ouverture**

Jimmy Carter, Ancien Président des Etats Unis d'Amérique  
John Dramani Mahama, Vice-Président President de la République du Ghana  
Sanjay Pradhan, Vice-président, Institut de la Banque Mondiale  
Laura Neuman, Directrice, Projet Accès à l'Information, Centre Carter

12:45 **Photo**

13:00 **Déjeuner**

14:00 **Panel 1: La Transparence est-elle importante?**

Meneur de discussion: Minister Natty Davis, Ministre délégué pour le Développement et la Reconstruction, le Gouvernement du Liberia, Liberia

Présentatrice de la réponse: Minister Vitoria Dias Diogo, Ministre des Services Publics, le Gouvernement du Mozambique, Mozambique

Akere Muna, Vice-Président du Conseil, Transparency International & Président du Pan African Lawyers Union

Owen Barder, Membre, Technical Advisory Group, International Aid Transparency Initiative & Directeur, Aidinfo, Development Initiatives, Ethiopia

Chris Anderson, Directeur des Affaires Externes et d'entreprise, Newmont Ghana Gold Ltd.

15:45 **Panel 2: Si la transparence est importante, pourquoi l'Afrique est-elle à la traîne ?**

Meneur de discussion: Minister Ronnie Shikapwasha, Ministre de l'Information et de l'Audiovisuel, Gouvernement de la Zambie, Zambie

Présentateur de la réponse: Minister Moustapha Guirassy, Ministre de Communication, Gouvernement du Sénégal, Senegal

Faith Pansy Tlakula, Rapporteur Spécial sur la liberté d'Expression et Commissaire, à la



Commission Africaine sur les droits humains et des Peuples, Union Africaine.  
Rick Snell, Professeur de droit, Université de Tasmania  
Rakesh Rajani, Directeur Executif, Twaweza

**17:15 Pause**

**17:45 Panel 3: Etudes de cas de pays**

Meneuse de discussion: Kabakuma L. Masiko, Ministre des Renseignements et Conseils Nationaux, Gouvernement de l'Ouganda, Ouganda

Nigeria: Edetaen Ojo, Directeur Executif, Media Rights Agenda

Mali: Ousmane Sidibe, Commissaire, Commissariat au Développement Institutionnel, Gouvernement du Mali

Zimbabwe: Trevor Ncube, Directeur, Mail & Guardian Media Group

South Africa: Ngoako Ramatlhodi, Présidente, Portfolio Committee on Justice and Development

**19:15 Cocktails**

**19:45 Diner: Orateur et représentation**

**La musique fournie par Gonje**

Stephen King, Directeur, Investissements, Omidyar Network

Jimmy Carter, Ancien Président des Etats Unis d'Amérique

Charlayne Hunter-Gault,

**Lundi 8 Février**

*Petit déjeuner libre pour les participants*

**8:30 Plénière: Sommaire du premier jour et se mettre en groupes de travail**

Minister Ibrahim Ben Kargbo, Ministre des Renseignements et de la Communication, Gouvernement de Sierra Leone, Sierra Leone

Laura Neuman, Directrice, Projet Accès à l'Information, Centre Carter

**9:00 Groupes de travail parallèles**

**Groupe 1 – Economie politique : Comment aller vers l'ouverture**

Facilitateur: Richard Calland, Professeur Associé, University of Cape Town & Co-directeur, International Transparency School, South Africa

**Groupe 2 – Structure et Culture: Créer un environnement pour la transparence**

Facilitateur: Directeur des Programmes, Mentoring Government Capacity for Transparency Program, International Budget Partnership, USA

**Groupe 3 – Acteurs Non-etatiques et Multilatéraux: examiner les roles et les responsabilites**

Facilitateur: Nana Oye Lithur, Président-Directeur Général, Human Rights Advocacy Centre, Ghana

**Groupe 4 – Etablissement des Normes Regionales: examen des instruments et normes regionaux**

Facilitateur: Mukelani Dimba, Président-Directeur Général Adjoint, Open Democracy Advice Centre, South Africa

**Groupe 5 – Demande et Utilisation des Nouvelles Technologies: Associer les citoyens et accroître la Sensibilisation**

Facilitateur: Carolyn Gomes, Directrice exécutive, Jamaicans for Justice, Jamaica

- 11:00 **Pause**
- 11:30 **Reprise des travaux de groupe**
- 13:00 **Déjeuner (et un orateur)**  
**Les médias en Afrique et le droit d'accès à l'information**  
Kwame Karikari, Directeur Exécutif, Media Foundation for West Africa, Ghana  
Amadou Mahtar Ba, Directeur Exécutif, African Media Initiative & Président, AllAfrica Global Media, Kenya
- 14:30 **Reprise des travaux de groupe**
- 18:00 **Soirée libre**

## **Mardi 9 Février**

*Petit déjeuner libre*

### **Sessions plénières**

- 9 :00 **Ouverture et reprise des travaux de groupe**  
Charlayne Hunter-Gault, Journaliste, ancienne Chef de Bureau de CNN à Johannesburg et Membre du Conseil d'Administration du Centre Carter
- 10:20 **Débats**
- 11:00 **Pause et Revue du projet de conclusions et de plan d'action**
- 11:30 **Discussions en plénières sur le projet de conclusions et de plan d'action**
- 12:30 **Déjeuner**
- 13:45 **Travaux de groupe par pays**
- 15:00 **Pause**
- 15:30 **Restitution travaux de groupe des pays**  
Meneuse de discussion: Minister Betty Mould-Iddrisu, Procureure Générale & Ministre de la Justice, Gouvernement du Ghana, Ghana
- 16:45 **Etapes futures et discours de clôture**  
Meneuse de discussion: Faith Pansy Tlakula, Rapporteur Spécial sur la liberté d'Expression et Commissaire, à la Commission Africaine sur les droits humains et des Peuples, Union Africaine.  
Laura Neuman, Directrice, Projet Accès à l'Information, Centre Carter
- 17:15 **Reception/ Cocktail**

THE  
CARTER CENTER



## Conférence Régionale Africaine sur le Droit d'Accès à l'Information

*Accra, Ghana  
February 7-9, 2010*

### Participants

Gbenga Adefaye	Président, Nigerian Guild of Editors, Nigeria
Estelle Akofio-Sowah	Directrice, Google, Ghana
Anthony Akoto Ampaw	Membre Exécutif, Right to Information Coalition of Ghana & Partenaire, Akufo-Addo, Prempeh & Co, Ghana
Elizabeth Alpha Lavalie	Député et Présidente du Conseil, Human Rights Committee, Sierra Leone
Chris Anderson	Directeur des Affaires Externes et d'entreprise, Newmont Ghana Gold Ltd.
Amare Aregawi	Président du Conseil d'Administration, Transparency International Ethiopia & Rédacteur en Chef, The Reporter, Ethiopia
Kojo Asante	Agent de la politique juridique de la gouvernance, Center for Democratic Development, Ghana
Afia Asantewaa Asare Kyei	Directrice du programme de la loi, de la justice, et des droits de l'homme, Open Society Initiative for West Africa, Senegal
Abraham Azubuike	Bibliothécaire en chef, United Nations Economic Commission for Africa
Amadou Mahtar Ba	Directeur Exécutif, African Media Initiative & Président, AllAfrica Global Media, Kenya
Gabriel Baglo	Directeur, International Federation of Journalists Africa Regional Office, Senegal
James Banda	Agent de Programme, Right to Know Right to Education, Zambia Civic Education Association, Zambia
Leslie Bar-Ness	Directrice de Relations Gouvernementales, Symantec Corporation, USA
Owen Barder	Membre, Technical Advisory Group, International Aid Transparency Initiative & Directeur, Aidinfo, Development Initiatives, Ethiopia
Guy Berger	Recteur de l'École de Journalisme et d'Études de Média, Rhodes University, South Africa
Richard Blum	Président, Blum Capital Partners, L.P. & Membre du Conseil d'Administration, The Carter Center
Kevin Bohrer	Agent de Programme, Global Development, Hewlett Foundation, USA
Richard Calland	Professeur Associé, University of Cape Town & Co-directeur, International Transparency School, South Africa

João Carlos	Conseiller de presse, Ministry of Public Service, Government of Mozambique, Mozambique
Jimmy Carter	Ancien président des Etats-Unis, Fondateur, Carter Center, USA
Rosalynn Carter	Ancienne Première Dame des Etats-Unis, Fondatrice, Carter Center, USA
Mario Claasen	Directeur de Projet, Affiliated Network for Social Accountability-Africa, South Africa
Francis Colee	Secrétaire, Publish What You Pay Liberia & Coordinator, Green Advocates, Liberia
Colin Darch	Spécialiste Supérieur d'Information, University Libraries, University of Cape Town, South Africa
O. Natty B. Davis, II	Ministre délégué pour le Développement et la Reconstruction, le Gouvernement du Liberia, Liberia
Filifing Diakité	Coordinateur, Network of Journalists for the Promotion of Human Rights, Mali
Fatima Diallo	Secrétaire, Working Committee on Access to Information, African Network of Constitutional Lawyers, Senegal
Ramata Diaoure	Rédacteur en Chef, L'Indépendant, Mali
Vitoria Dias Diogo	Ministre des Services Publics, le Gouvernement du Mozambique, Mozambique
Boubacar Dicko	Coordinateur de Projet, la Commission pour le Développement Institutionnel, le Gouvernement de Mali
Mukelani Dimba	Président Directeur Général Adjoint, Open Democracy Advice Centre, South Africa
Ishac Diwan	Directeur des programmes de Pays pour Ghana, Burkina Faso, Liberia, Sierra Leone & Guinea, World Bank
Lilian Ekeanyanwu	Directrice, Le Service technique pour la gouvernance et pour les réformes contre la corruption, le Gouvernement du Nigeria, Nigeria
Ike Ekweremadu	Sénateur & Président adjoint du Sénat, Nigeria
Luis Esquivel	Consultant, Programme de l'Accès à l'information, Banque Mondiale
Carole Excell	Associée Supérieure, World Resources Institute, USA
Thomas Gbowi	Rédacteur, The Exclusive Press Newspaper, Sierra Leone
Demirew Getachew	Chef de Secrétariat, Ethiopian Economic Association, Ethiopia
Elaine Geyer-Allely	Consultante Indépendante, Switzerland
Joseph Gitari	Agent de Programme Ford Foundation (invited)
Carolyn Gomes	Directrice exécutive, Jamaicans for Justice, Jamaica
Cheryl Gopaul	Co-Président du Groupe du Secteur de la Gouvernance & Conseillère en chef de la Gouvernance, Canadian International Agency Development, Ghana
Annie Goranson	Avocat, Symantec Corporation, USA
Juan Pablo Guerrero	Directeur des Programmes, Mentoring Government Capacity for Transparency Program, International Budget Partnership, USA
Mamadou Bara Guèye	Directeur, Environmental and Developmental Innovations in Africa, Senegal
Moustapha Guirassy	Ministre de la Communication, le Gouvernement du Sénégal, Senegal
John Hardman	Président et PDG, The Carter Center
C.R. Hibbs	Agente de Programme et Directrice Générale du projet du Mexique, Global Development Program, Hewlett Foundation

Vinicius Hodges	Membre de la Chambre des représentants et Président, Committee on Information, Broadcasting, Culture and Tourism, Liberia
Charlayne Hunter-Gault	Journaliste, Ancienne Chef de Bureau de CNN à Johannesburg & Membre du Conseil d'Administration, The Carter Center
Angelo Izama	Directeur, Special Projects, The Daily Monitor, Uganda
Curtis Jarrett	Directeur de Recherche, Ministry of Information, Culture and Tourism, Liberia
Alieu Jeng	Représentative à demeure, African Development Bank, Ghana Country Office (invited)
Patricia Jonason	Co-Directrice, International Transparency School & Maître de conférences, Department of Social Sciences and Law, Sodertons University, Sweden
Malcolm Joseph	Directeur Exécutif, Center for Media Studies and Peace Building, Liberia
Maxwell Kadiri	Officier Juridique, Open Society Justice Initiative, Nigeria
Kenneth Kakuru	Directeur Exécutif, Greenwatch, Uganda
Ernesto Kambali	Coordinateur du Projet de la Justice Économique, La Commission pour la Justice et pour la Paix, Episcopal Conference of Angola and São Tomé, Angola
Sampa Kangwa-Wilkie	Spécialiste du Programme pour la Liberté de l'expression et la loi médiatique , Media Institute of Southern Africa, Secrétariat Régional, Namibia
Amadou Kanoute	Coordinateur, Article 19-West Africa, Senegal
Ibrahim Ben Kargbo	Ministre des Renseignements et de la Communication, Gouvernement de Leone Sierra, Sierra Leone
Kwame Karikari	Directeur Exécutif, Media Foundation for West Africa, Ghana
Dawit Kebede	Rédacteur en chef, Awramba Times, Ethiopia
Shemelis Kemal	Ministre Adjoint du Bureau des Affaires de la Communication Gouvernementale, Gouvernement de l'Éthiopie, Ethiopie
Stephen King	Directeur, Investissements, Omidyar Network, UK
William Kingsmill	Conseiller Spéciale de Gouvernance pour le Vice-Président de la région Africaine, Banque Mondiale
Chantal Kisoon	Directrice Adjointe, Promotion of Access to Information Act Unit, South African Human Rights Commission, Government of South Africa
Joshua Klemm	Directeur, Africa Program, Bank Information Center, USA
Mamadou Kouyate	Directeur de la Communication, le Ministère des impôts, le Gouvernement de Mali, Mali
Emmanuel Kuyole	Coordinateur de la région africaine, Revenue Watch Institute, Ghana
Paul Lartey	Président & PDG, LaGray Chemical Co. Ltd., Ghana (invited)
Alfredo Libombo	Directeur Exécutif, Media Institute of Southern Africa – Mozambique, Mozambique
John Dramani Mahama	Vice-président, République du Ghana
Henry Maina	Directeur, Article 19- East Africa, Kenya
Steve Manteaw	Président, Publish What You Pay Ghana & Media and Campaigns
	Coordinateur, Integrated Social Development Center, Ghana (invited)
Kabakumba L. Masiko	Ministre des Renseignements et Conseils Nationaux, Gouvernement de l'Ouganda, Ouganda
Patrick Matibini	Maître de Conférences & juriste, University of Zambia Law School, Zambia
Donat M'baya Tshimanga	Président, Journalistes en Danger, République Démocratique du Congo

Lambert Mende Omalanga	Ministre de la Communication et des Médias, Gouvernement de République Démocratique du Congo, République Démocratique du Congo
Marcos Mendiburu	Spécialiste du Développement Social, Banque Mondiale
Emmanuel Mensah	Coordinateur, Commonwealth Human Rights Institute, Ghana
Francina Mhundwa	Directrice de Plaidoyer pour le Programme de Gouvernance Économique & Directrice des Programmes, Right to Know, Right to Education Project, Institute for Democracy in Africa, South Africa
Elisabeth Missokia	Directrice Exécutive, HakiElimu, Tanzania
Betty Mould-Iddrisu	Procureure Générale & Ministre de la Justice, Government of Ghana, Ghana
Clement Mshana	Directeur, Service de l'information de la Tanzanie, Gouvernement du Tanzanie, Tanzanie
Sisonke Msimang	Directeur Exécutif, Open Society Initiative for Southern Africa, South Africa (invited)
Shamiso Mtisi	Avocat, Zimbabwe Environmental Law Association, Zimbabwe
Akere Muna	Vice-Président du Conseil, Transparency International & Président du Pan African Lawyers Union
Ezekiel Mutua	Directeur des Renseignements et des Communications Publiques, Gouvernement du Kenya, Kenya
Florence Nakazibwe	Coordinatrice, African Freedom of Information Center, Uganda
Venkatesh Nayak	Coordinateur, Access to Information Programme, Commonwealth Human Rights Initiative, India
Trevor Ncube	Directeur Général, Mail & Guardian Media Group, South Africa / Zimbabwe
Anne Nderi	Agente Adjoints de Programme, Politique, Recherche, et Plaidoyer, International Commission of Jurists, Kenya
Laura Neuman	Directrice, Access to Information Project & Associate Director, Carter Center, USA
Tavinder Nijhawan	Agent de la gestion du Programme, International Development Research Centre, Canada
Binaifer Nowrojee	Directrice, Open Society Initiative for East Africa, Kenya (invited)
Priscilla Nyokabi	Directrice Exécutive, Kituo Cha Sheria, Kenya
Benson Ochieng	Directeur, Institute for Law & Environmental Governance, Kenya
Adhiambo Odaga	Représentative de l'Afrique de l'Ouest, Ford Foundation (invited)
Sina Odugbemi	Directrice de Programme, Communication for Governance & Accountability, World Bank
Edetaen Ojo	Directeur Exécutif, Media Rights Agenda, Nigeria
Jean-Baptiste Otshudi	Président, AMICUS, Democratic Republic of the Congo
Bolaji Owasanoye	Professeur, Nigerian Institute of Advanced Legal Studies, University of Lagos, Nigeria
Nana Oye Lithur	Président-Directeur Général, Human Rights Advocacy Centre, Ghana
Irene Petras	Directrice intérimaire, Zimbabwe Lawyers for Human Rights, Zimbabwe
Gary Pienaar	Chargé de Recherche, Service de l'information politique et de la surveillance, Institute for a Democratic Alternative for South Africa, South Africa
Suzanne Piotrowski	Membre de la faculté et Professeure d'Affaires publiques et de l'administration, Rutgers University, USA
Sanjay Pradhan	Vice-président, Institut de la Banque Mondiale
Peter Quaqua	Président, Press Union of Liberia, Liberia

Jeannette Quarcoopome	Directrice de Programmes, Media Foundation for West Africa, Ghana
Rakesh Rajani	Directeur Exécutif, Twaweza, Tanzania
Ngoako Abel Ramatlhodi	Député et Président, Portfolio Committee on Justice and Development, South Africa
Ayub Rioba	Président, Media Institute of Southern Africa – Tanzania Governing Council, Tanzania
Salva Rweyemamu	Directeur de la Communication, Maison d'État, Gouvernement de la Tanzanie, Tanzanie
Emmanuel Saffa Abdulai	Directeur Exécutif, Society for Democratic Initiatives, Sierra Leone
Patrick Schmidt	Professeur Associé, Macalester University, USA
Tomas Selemane	Coordinateur d'Action, Integridade Mozambique, Mozambique
Gilbert Sendugwa	Directeur Exécutif, African Freedom of Information Center, Uganda
Ronnie Shikapwasha	Ministre de l'Information et de l'Audiovisuel, Gouvernement de la Zambie, Zambie
Ousmane Sidibé	Directeur, Commission pour le Développement Institutionnel, Gouvernement de Mali, Mali
Rick Snell	Maître de Conférences, University of Tasmania, Australia
Ibrahim Sorie	Député et Président, Information and Communication Committee, Sierra Leone
Emil Stalis	Democracy & Special Project Coordinator, United States Agency for International Development, Ghana
Kassé Tidiane	Rédacteur, Pambazuka News French Edition, Fahamu, Senegal
Faith Pansy Tlakula	Rapporteur de commission sur la Liberté d'Expression & Commissaire, African Commission on Human and Peoples Rights, The Gambia
Patrick Tumwebaze	Directeur Exécutif, Uganda Debt Network, Uganda
Peter Veit	Chercheur et Directeur Régional pour l'Afrique, Institutions and Governance Program, World Resources Institute, USA
Negbalee Warner	Chef du Secrétariat, Liberia Extractive Industries Transparency Initiative, Liberia

#### Staff

Jennie Lewis	Directrice Adjointe Supérieure, Programme de Paix, Carter Center, USA
Sarah Dougherty	Coordinatrice Supérieure de Projet, Access to Information Project, Carter Center, USA
Kari Mackey	Coordinatrice Adjointe de Projet, Access to Information Project, Carter Center, USA
Ramiro Martinez	Analyste Financier, Carter Center, USA
Meg McDermott	Assistante de Conférence, Access to Information Project, Carter Center, USA
Lee Catherine Booker	Stagiaire, Access to Information Project, Carter Center, USA

Conférence Régionale Africaine sur le Droit d'Accès à l'Information  
7 au 9 février 2010

**Note logistique pour la conférence**

Nous sommes ravis de vous accueillir à Accra, Ghana. Veuillez trouver ci-dessous quelques informations supplémentaires pour votre arrivée et votre séjour.

**Emplacement de la Conférence**

Le déroulement de la conférence aura lieu à l'hôtel La Palm Royal Beach Hotel sur la côte d'Accra. En raison du grand nombre de réponses positives que nous avons reçues, nous avons réservé des chambres dans deux hôtels voisins. L'email de confirmation voyage/hôtel vous informera dans quel hôtel une réservation a été faite à votre nom. Veuillez trouver ci-dessous les informations sur le déroulement de la conférence :

**Emplacement de la Conférence**

La Palm Royal Beach Hotel  
1 La Bypass  
Accra, Ghana  
Tel: 233-21-771700

**Le transport de l'aéroport**

**A l'arrivée :**

Le Centre Carter coordonne le transport de groupe entre l'aéroport et l'hôtel avec les deux hôtels – La Palm Royal Beach Hotel et Labadi Beach Hotel. Après le passage de l'immigration et de la douane, veuillez aller à Arrivals Hall où vous serez accueilli par un représentant de l'hôtel. Veuillez, s'il vous plaît, chercher un représentant tenant un panneau avec le nom de votre hôtel ou un bénévole de la conférence tenant un panneau avec le logo de la conférence. Si vous décidez de prendre un taxi ou toute autre forme de transportation pour aller à votre hôtel, vous devrez vous acquitter des coûts de transport.

Le personnel de la conférence vous accueillera à Arrivals Hall uniquement aux heures suivantes :

**Samedi 6 février :** de 8h00 à 23h00  
**Dimanche 7 février :** de 8h00 à 11h00

**Au départ :**

Pour les voyageurs qui partiront directement de la conférence mardi 9 février, il y aura un transport de groupe gratuit disponible pour aller à l'aéroport. Veuillez faire le « check out » avant de quitter l'hôtel le matin et demander au personnel de l'hôtel La Palm Royal Beach Hotel de garder vos bagages dans un local réservé à cet effet.

In collaboration with:



**AFRICAN COMMISSION ON HUMAN AND PEOPLES' RIGHTS**  
**COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**





Votre hôtel organisera également des transports de groupe gratuits pour aller à l'aéroport toute la journée mercredi 10 février. Pour les personnes qui partiront jeudi 11 février ou après, veuillez parler directement au personnel de votre hôtel pour organiser votre transport gratuit à l'aéroport.

Pour tous les voyageurs qui iront à l'aéroport mardi ou mercredi, nous afficherons une liste de départs avec les heures de départ. Si vous choisissez d'aller séparément de la liste de départs, vous devrez organiser votre propre transport et devrez vous acquitter des coûts associés.

### **L'hôtel**

Quand vous ferez l'enregistrement à votre hôtel, sachez que vous devrez présenter une carte de crédit à la réception. Si vous ne pouvez pas fournir une carte de crédit, l'hôtel vous demandera une caution en espèces qui vous sera restituée à votre départ. Toute modification de votre réservation d'hôtel se fera par l'intermédiaire du Centre Carter.

L'enregistrement se fera à partir de 16h00 et votre chambre devra être libérée à midi le jour de votre départ. Nous avons demandé que votre chambre soit disponible avant 16h00 le jour de votre arrivée et que vous puissiez libérer votre chambre après midi le jour de votre départ. Cependant, ces demandes ne sont pas garanties et dépendront de la disponibilité des chambres. Vous pourrez déposer vos bagages à l'hôtel les jours de votre arrivée et de votre départ, si cela est nécessaire.

### **Le climat et la tenue de rigueur**

Le climat est tropical au Ghana mais la température varie selon les saisons. Le mois de février fait partie de la saison sèche à Accra. Le Harmattan, un vent sec venant du désert, souffle du nord est, faisant baisser l'humidité et créant des journées chaudes et des nuits fraîches. Les températures sont plutôt régulières mais peuvent varier entre 31 et 26 degrés centigrade (entre 88 et 79 degrés fahrenheit). Les températures basses sont pendant la nuit. Les précipitations sont très faibles.

La tenue professionnelle ou traditionnelle est exigée pour tous les événements de la conférence à l'exception de la journée du lundi 8 février au cours de laquelle nous serons répartis en groupes de travail et la tenue d'affaires informelle est recommandée. Le Président Carter et Mme Carter se joindront à nous, dimanche 7 février, pour le dîner et la photo de groupe, s'il vous plaît, veuillez donc vous habiller pour la circonstance.

### **Les repas**

Le petit-déjeuner est compris dans le prix de votre chambre d'hôtel. Le Centre Carter organisera des repas de groupe pendant le déroulement de la conférence, à l'exception de lundi soir, le 8 février, quand les participants auront la soirée libre. En plus des restaurants de l'hôtel, veuillez consulter votre dossier de bienvenue pour d'autres suggestions de restaurants pour cette soirée.

### **Les numéros de contact**

**Le Centre Carter**

Tel: 404-420-5175  
Fax: 404-420-5196

**Numéros de téléphone d'employés clés du Centre Carter aux Etats-Unis (ces numéros ne fonctionneront peut être pas à partir du Ghana – nous vous enverrons par email des numéros de portables à Accra avant le début de la conférence, ou vous pouvez nous joindre à l'hôtel La Palm Royal Beach Hotel).**

Kari Mackey (en cas d'urgence)  
770-845-4416

Laura Neuman (en cas d'extrême urgence)  
404-840-2566

# Résumé Exécutif

Conférence Internationale sur le  
Droit à l'Information Publique

Atlanta, Georgia

Février 2008



International  
Conference on  
the Right to  
Public Information

February 27–29, 2008

THE  
CARTER CENTER





## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Conférence Internationale sur le Droit à l'Information Publique du Centre Carter, qui a réuni plus de 125 participants représentant 40 pays, s'est penchée sur les succès et les leçons apprises au cours des dix dernières années dans le domaine de l'Accès à l'Information Publique (AIP) et a étudié les problèmes émergents. En rassemblant les acteurs provenant de tous les groupes clés—les gouvernements, les organisations donatrices, les médias, les acteurs de la société civile, le secteur privé, les universitaires—du 27 au 29 février 2008, la conférence a analysé, d'une manière capitale, les progrès et a commencé à identifier les étapes et les mesures nécessaires à la création et la mise en œuvre efficaces du droit universel d'accès à l'information publique. Gardant en ligne de mire l'objectif général de l'avancement des régimes efficaces d'accès à l'information à travers le monde, la conférence a abordé trois thèmes fondamentaux principaux :

- Penser au statut mondial du droit d'accès à l'information publique ;
- Prendre en considération l'impact de l'accès à l'information sur des domaines tels que le développement et la gouvernance ; et
- Créer un plan directeur pour les actions futures.

### LES DÉFIS GLOBAUX

Pendant les deux dernières décennies, il y a eu d'énormes avancées dans le domaine du droit d'accès à l'information ; cependant, de grands changements ont également secoué le paysage global et beaucoup de défis restent toujours. Plus de cent pays n'ont pas de législation d'application et de nombreux pays, qui

avait à une époque des régimes d'accès à l'information actifs et robustes, battent maintenant en retraite. Même dans les pays qui ont adopté des lois, la mise en œuvre de ces lois est irrégulière et quelque fois insuffisante. Par ailleurs, il est difficile de déterminer si tous les avantages du droit à l'information touchent effectivement les populations les plus désavantagées en créant les transformations espérées de la société. Et la collaboration entre les différents acteurs n'a pas toujours eu lieu et n'a pas donné les résultats escomptés. Souvent, des acteurs importants n'ont pas été concertés, tels que les organisations donatrices et les administrateurs de l'information.

*Plus de cent pays n'ont pas de législation d'application et de nombreux pays, qui avait à une époque des régimes d'accès à l'information actifs et robustes, battent maintenant en retraite.*

### LA MÉTHODOLOGIE DE LA CONFÉRENCE

La conférence, à l'origine imaginée et conçue à travers une réunion pré-conférence et des consultations suivies, a utilisé une méthodologie mixte de premiers conférenciers, de présentations en panel et de petits groupes de travail pour partager des expériences, prendre en considération les défis auxquels le droit d'accès à l'information doit faire face, et arriver à un accord pour le plan d'action. Des discours de la part des premiers conférenciers et des séances plénières ont clos la conférence de trois jours, avec le travail de groupe en plat de résistance. Les participants à la conférence ont été soigneusement sélectionnés parmi des groupes d'acteurs et des domaines variés de manière à souligner la grande portée de l'accès à l'information. Les acteurs ont été répartis en cinq groupes de travail pour étudier des sujets différents. A travers des discussions guidées par un facilitateur, les groupes de travail ont défini un groupe de recommandations concrètes



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

pour l'avancement du domaine. Les sessions finales, dirigées par l'ancien Président des Etats-Unis, ont culminé en une déclaration de consensus et un plan d'action.

### DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

Du début à la fin de la conférence, les participants ont été aux prises avec les aspects fondamentalement politiques de l'accès à l'information, tels que les motivations des acteurs publics et privés à apporter une contribution positive ou à empêcher l'accès à l'information. Ceci a été rendu évident la veille au soir de l'ouverture officielle de la conférence, lorsque de nombreux participants ont assisté aux Conversations au Centre Carter, un événement trimestriel organisé au Centre Carter et ouvert au public. Le thème de la Conversation, « Sommes-nous plus en Sécurité avec la Confidentialité? », s'est centré sur l'intersection de la sécurité (nationale et publique/du public ?) et l'accès à l'information. Bien que ce thème soit de plus en plus utilisé en tant que raison pour refuser l'information, surtout depuis le 11 septembre, les membres du panel ont argumenté qu'en fait une plus grande ouverture sert à accroître la sécurité nationale et personnelle puisqu'elle améliore les prises de décision et permet de déterminer les responsabilités, ce qui est nécessaire.

#### Jour D'ouverture et Droits de l'Homme

Pendant le premier jour de la conférence, les participants ont réfléchi à leur expérience des années précédentes en ce qui concerne l'accès à l'information et la situation actuelle. Diego Garcia-Sayan, Vice Président de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme, a prononcé un discours au cours du déjeuner d'ouverture concentrant ses remarques sur l'affaire-phare « Claude Reyes v. le Chili ». Sa présentation

a identifié la question de l'accès à l'information en tant que droit de l'homme fondamental, et a servi de point de départ pour nos délibérations. Le Président Carter a fait l'ouverture du premier panel plénier de la conférence en compagnie de Juan Ramón Quintana, Ministre de la Présidence de Bolivie, Maharafa Traoré, Ministre de la Justice du Mali, et Laura Neuman, Chef de Projet pour l'Accès à l'Information du Centre Carter. Pendant le reste de l'après-midi ont eu lieu des panels sur l'accès à l'information en tant qu'outil pour les droits sociaux-économiques et le développement, sur l'accès à l'information et la gouvernance, et sur l'état de l'accès à l'information : des études de cas centrées sur les succès et les défis. Le format du premier jour a aidé à poser les fondations de l'accès à l'information en tant que droit de l'homme fondamental et a mis l'accent sur sa valeur au-delà de la simple lutte contre la corruption.

#### Les Droits Socio-économiques

L'analyse de l'impact de l'accès à l'information sur le développement a été le point central du

premier panel plénier « L'Accès à l'Information en tant qu'Outil pour les Droits Sociaux-Economiques et le Développement ». Les panélistes ont discuté du lien important entre l'accès à l'information et les mesures politiques en faveur des pauvres pour des pratiques de développement efficaces et ont identifié cette question comme une priorité pour l'avancement de l'accès à l'information. Les panélistes ont insisté sur le fait que la démocratie, par elle-même, ne peut pas apporter le développement économique, social et humain, et il est essentiel de reconnaître que l'accès à l'information peut aider les démocraties à changer la vie des gens en stimulant le développement.

#### Bonne Gouvernance

Le second panel, « L'Accès à l'Information en tant qu'Outil pour une Bonne Gouvernance », s'est con-

*Les membres du panel ont argumenté qu'en fait une plus grande ouverture sert à accroître la sécurité nationale et personnelle puisqu'elle améliore les prises de décision et permet de déterminer les responsabilités, ce qui est nécessaire.*



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

centré sur la connexion entre l'accès à l'information et la bonne gouvernance, en traitant de questions telles que : Comment est-ce que l'accès à l'information permet aux gouvernements et aux organismes gouvernementaux d'être plus efficaces et comment est-ce qu'il peut permettre aux gouvernements de nouer de meilleures relations avec leurs citoyens ? Les panélistes ont conclu que l'accès à l'information améliore la capacité des gouvernements à formuler et mettre en œuvre des politiques, à prendre des décisions, et, en fin de compte, à répondre aux revendications de leurs citoyens.

### Études de Cas

Le dernier panel a été constitué dans le but principal d'analyser l'état de l'accès à l'information dans le monde. Plus de 70 pays dans le monde ont des lois pour l'accès à l'information, et chacun de ces triomphes globaux offre la possibilité de partager des expériences et d'apprendre des leçons innombrables. Cinq études de cas ont été présentées dans ce panel — la Jamaïque, les États-Unis, la Bulgarie, la Chine, et le Mexique — cinq pays qui présentent d' uniques régimes d'accès à l'information. Nés de leurs circonstances culturelles, politiques et sociales spécifiques, les instruments sont structurellement variés et mis en œuvre différemment mais font face à beaucoup de défis similaires. Les panélistes ont ajouté à l'idée que le succès futur dépend du degré avec lequel les citoyens adoptent le concept du droit d'accès à l'information.

### Groupes de Travail

Le deuxième jour de la conférence a été réservé aux groupes de travail, avec les participants répartis stratégiquement en cinq groupes formés d'acteurs multiples. Grâce à une forte facilitation au sein de chaque groupe pendant la conférence, les participants ont développé un nombre de recommandations spéci-

fiques et d'actions pratiques. Chaque groupe a été chargé d'analyser un sujet spécifique :

1. La Politique et l'Economie : changer l'équilibre vers plus de transparence
2. Le Contexte Structurel et Culturel : créer un environnement de transparence
3. Les Acteurs Non Etatiques et Multilatéraux : examiner les rôles et les responsabilités
4. Constitution de Normes Internationales : analyser les standards universels et la communauté globale
5. Les Indices et les Mesures : démontrer et améliorer l'impact

### Les Responsabilités

Le deuxième jour, des personnes de renom ont prononcé des discours. Au déjeuner, les participants ont écouté des commentaires préparés d'Huguette Labelle, Présidente du Conseil de Transparence International et Présidente Honoraire de l'Université d'Ottawa, sur l'importance de l'accès à l'information pour déterminer les responsabilités des officiels. Elle a partagé sa vision globale de la valeur de l'accès à l'information dans la lutte contre la corruption, et a également puisé dans sa propre expérience de Présidente de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et de haut fonctionnaire au Canada. Au diner spécial de la conférence, Albie Sachs, défenseur des droits de l'homme et magistrat de la Cour Constitutionnelle d'Afrique du Sud, a parlé des effets de la confidentialité sous le régime de l'apartheid et de l'impact extraordinaire que la transparence et le droit à l'information ont eu sur le pays et ses citoyens.

### Rapports et Discussion Plénière

Le troisième et dernier jour, sous la direction du Président Carter, les facilitateurs ont fait rapport des

*Il est essentiel de reconnaître que l'accès à l'information peut aider les démocraties à changer la vie des gens en stimulant le développement.*



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

délibérations et des conclusions de leurs groupes de travail. Un projet de déclaration a été distribué, et les participants ont eu l'occasion de commenter sur les discussions des groupes de travail ou sur la déclaration. Le Président Carter a clos la conférence en demandant à tous les participants de soumettre leurs commentaires et suggestions pour le renforcement de la déclaration. Par ailleurs, il a promis de passer en revue, de faire les modifications finales, et de garantir personnellement la distribution à grande échelle de la Déclaration d'Atlanta auprès d'organisations internationales, d'organismes régionaux, et de chefs d'état. Grâce à la direction du Président Carter, des groupes disparates venant du monde entier ont pu développer des priorités communes pour l'avancement mutuel du droit d'accès à l'information, qui sont présentées dans la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta.

### LA DÉCLARATION D'ATLANTA ET LE PLAN D'ACTION POUR L'AVANCEMENT DU DROIT D'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS

Les conclusions centrales de la conférence sont présentées dans la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta. La déclaration réaffirme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en proclamant, « l'accès à l'information est un droit fondamental », et affirme que l'accès à l'information « est fondamental à la dignité humaine, à l'équité et à la paix avec justice », et que « un manque d'accès à l'information a un impact disproportionné sur les pauvres, les femmes, et toutes les autres personnes vulnérables et marginalisées ». La Déclaration d'Atlanta poursuit en déclarant que la transparence, au lieu de la confidentialité, est indispensable pour promouvoir la sûreté et la sécurité et que adopter des lois est nécessaire mais pas suffisant pour garantir le droit complet d'accès à l'information. En plus de la section

de la déclaration sur les conclusions, la conférence s'est achevée sur l'énoncé d'un nombre de conclusions générales y compris le besoin de :

- Une plus grande coordination et collaboration entre tous les acteurs et les personnes actives dans le domaine de la promotion de la transparence et de l'accès à l'information
- Plus de recherches, y compris des analyses quantitatives et qualitatives de l'impact d'un meilleur accès à l'information
- Mettre l'accent, non seulement sur la création d'une loi, mais aussi sur sa mise en œuvre et son application; et
- La valeur du droit d'accès à l'information au-delà de la simple lutte contre la corruption ; une valeur étendue à d'autres domaines tels que le développement et la bonne gouvernance

La Déclaration d'Atlanta établit également une série de principes clés, par exemple que le droit d'accès

*L'accès à l'information améliore la capacité des gouvernements à formuler et mettre en œuvre des politiques, à prendre des décisions, et, en fin de compte, à répondre aux revendications de leurs citoyens.*

à l'information devrait être appliqué à toutes les branches du gouvernement, à tous les niveaux, à tous les départements des organismes internationaux, et même aux entreprises privées dans certaines circonstances, et que tous les organismes devraient garantir un système pour sa mise en œuvre. La déclaration appelle chaque état à mettre en place des lois pour

instituer le droit à l'information, et comprend des principes clés qui devraient être respectés. Un fait important est que la Déclaration d'Atlanta a formé un consensus sur un groupe de principes qui devraient être inclus dans toute loi sur l'accès à l'information ou dans tout instrument légal. La section finale de la Déclaration d'Atlanta comprend un plan d'action qui présente un plan directeur d'activités pour inciter les organismes internationaux et régionaux, les organisations donatrices, les états et les compagnies privées,



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

les professionnels, et les organisations de la société civile, à prendre des mesures concrètes pour établir, développer, et soutenir le droit d'accès à l'information publique à travers le monde. Ce groupe d'activités renforcera l'avancement du droit d'accès à l'information publique et servira également d'outil utile pour mesurer l'impact de la conférence et de la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta.

### LE SUIVI

À la suite de la conférence, le Centre Carter a incorporé les commentaires conséquents de plus de 60 participants au premier projet de déclaration. Le 26 mars 2008, la version finale de la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta a été publiée. Elle a été traduite dans les trois langues officielles de la conférence : (l'anglais, l'espagnol, le français) ainsi qu'en chinois, portugais, et bulgare, et a été largement distribuée. Le Président Carter a envoyé une lettre personnelle d'incitation à l'avancement de l'accès à l'information, avec la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta en pièce jointe, à plus de 200 chefs d'état, banques de développement, et organisations régionales/internationales. La déclaration a constitué la base de nombreux articles, discours, blogs, et documents d'organisations officielles gouvernementales et multilatérales.

### L'IMPACT

La dissémination de la déclaration a eu un grand impact, entre autre, elle a suscité des engagements personnels à sa doctrine et plusieurs organismes gouvernementaux ont incorporé ses principes et ses doctrines dans leurs propres projets de recommandations, rapports, et instruments sur l'accès à l'information, en citant ou en mettant en appendice la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta. Dans

le cadre du plan de dissémination, de manière à façonner le débat, la Déclaration et le Plan d'Action d'Atlanta a été envoyée au Conseil de l'Europe avant sa réunion sur l'étude d'une Convention sur l'Accès

à l'Information. Par ailleurs, les principes et les actions proclamés dans la Déclaration d'Atlanta ont servi de cadre aux « Recommandations sur l'Accès à l'Information », un document de consensus de l'Organisation des États Américains (OEA) qui a été présenté à la Commission des Questions Juridiques et Politiques de l'OEA et ensuite à tous les Ministres des Affaires Etrangères à l'Assemblée Générale réunie

au complet en juin. La déclaration a également été citée en référence dans le projet de « Principes du Droit à l'Information » de la Commission Juridique Interaméricaine de l'OEA. Un fait significatif est qu'un nombre de Ministres, ayant assistés à la conférence, sont rentrés dans leurs pays avec la motivation de commencer (ou de revisiter) le processus législatif, y compris le Libéria, la Sierra Leone et la Bolivie. Une des actions appelle la communauté du droit d'accès à l'information à « bâtir une solidarité entre tous les acteurs qui partagent les priorités communes de transparence ». En réponse à cet élan, le Centre Carter a commencé à héberger, sur son site internet, le calendrier international des événements sur l'accès à l'information et sur la transparence, pour renforcer la coopération et la coordination, et pour permettre aux organisations de mieux promouvoir et partager leur travail. Le Centre Carter continue de disséminer la déclaration et comptabilise le nombre de fois qu'elle a été distribuée, affichée sur l'internet, et citée en référence. Le Centre Carter continue également de faire le suivi de l'appel à l'action pour déterminer quand et à quel niveau les actions sont mises en œuvre.

*Le droit d'accès à l'information devrait être appliqué à toutes les branches du gouvernement, à tous les niveaux, à tous les départements des organismes internationaux, et même aux entreprises privées dans certaines circonstances.*



THE  
CARTER CENTER



*Waging Peace. Fighting Disease. Building Hope.*

One Copenhill  
453 Freedom Parkway  
Atlanta, GA 30307  
(404) 420-5100  
[www.cartercenter.org](http://www.cartercenter.org)

Pour plus de renseignements sur la Déclaration d'Atlanta ou  
les Conclusions Régionales et le Plan d'Action, contactez :

Laura Neuman  
Directrice de Projet, Access to Information Project  
Directrice associé, Programme Américain  
The Carter Center  
[lneuman@emory.edu](mailto:lneuman@emory.edu)  
(404) 420-5146  
[www.cartercenter.org/accesstoinformation.html](http://www.cartercenter.org/accesstoinformation.html)

# La Declaration et le Plan D'Action D'Atlanta Pour L'Avancement du Droit D'Acces a L'Information Publique



International  
Conference on  
the Right to  
Public Information

February 27-29, 2008

THE  
CARTER CENTER



## **LA DECLARATION ET LE PLAN D'ACTION D'ATLANTA POUR L'AVANCEMENT DU DROIT D'ACCES A L'INFORMATION PUBLIQUE**

Nous, les membres de la communauté mondiale pour le droit d'accès à l'information publique qui compte plus de 125 membres de 40 pays, représentant les gouvernements, les organisations de la société civile, les organismes internationaux, les institutions financières, les organisations donatrices, les fondations, les entreprises du secteur privé, les médias et les académiciens, réunis à Atlanta, Géorgie, du 27 au 29 février 2008 sous les auspices du Centre Carter et par la présente déclaration, adoptons la Déclaration et le Plan d'action suivants pour promouvoir l'adoption, la mise en œuvre, l'application et l'exercice du droit à l'information publique :

### **PREAMBULE :**

**Reconnaissant** que l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'Article 13 de la Convention américaine des droits de l'homme et l'Article 9 de la Charte de l'Union africaine des droits de l'homme et des peuples donnent le droit de « demander, recevoir et transmettre de l'information », et que l'Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme établit un droit similaire de « recevoir et transmettre de l'information » ;

**Insistant** sur le fait que la Cour Interaméricaine des droits de l'homme, dans le litige de Claude Reyes (Chili) a trouvé que l'Article 13 de la Convention américaine des droits de l'homme reconnaît un droit général d'accès à l'information et que les états doivent mettre en place un système de réalisation de ce droit ;

**Considérant** que le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Etats Américains et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont adopté des principes et des déclarations explicites pour le droit d'accès à l'information, qu'il y a des initiatives de droit à l'information importantes en cours à l'Organisation de coopération et de développement économiques, et que la récente Convention des Nations Unies contre la corruption demande à tous les états de s'assurer que le public a un accès efficace à l'information ;

**Admettant** que le droit d'accès à l'information fait partie de la fondation sur laquelle est basée la participation des citoyens, la bonne gouvernance, l'administration publique efficace, la responsabilité et les efforts pour combattre la corruption, les médias et le journalisme d'investigation, le développement humain, l'inclusion sociale, et la réalisation d'autres droits socio-économiques et civil-politiques ;

**Apprécient** que le droit d'accès à l'information favorise les marchés efficaces, l'investissement commercial, la concurrence pour les contrats gouvernementaux, l'administration juste et la conformité des lois et des réglementations ;

**Convaincus** que l'engagement politique pour le droit d'accès à l'information est nécessaire pour l'adoption, la mise en œuvre complète et l'application des lois et des instruments de l'accès à l'information ;

**Soulignant** que bien que des progrès importants pour le droit d'accès à l'information aient été effectués au cours des dix dernières années, il reste encore de nombreux défis y compris l'absence de législations nationales, des niveaux très variés de mise en œuvre et une résistance politique persistante ;

## **CONCLUSIONS :**

La conférence assemblée conclue par la présente déclaration que :

1. Le droit fondamental d'accès à l'information est naturel à toutes les cultures et à tous les systèmes de gouvernement.
2. Un manque d'accès à l'information a un impacte disproportionné sur les pauvres, les femmes, toutes les autres personnes vulnérables et marginalisées, et de ce fait que ce droit devrait être garanti pour tous les secteurs de la société.
3. Le droit d'accès à l'information est fondamental à la dignité humaine, à l'équité et à la paix avec justice.
4. La transparence est un instrument nécessaire et puissant pour promouvoir la sécurité des êtres humains et de l'état.
5. Les nouvelles technologies présentent un potentiel important pour faciliter l'accès à l'information. Cependant, des facteurs qui limitent cet accès et des pratiques de gestions des données ont empêché beaucoup de personnes de bénéficier de son plein potentiel.
6. Promulguer une loi globale est essentiel mais insuffisant pour créer et maintenir le droit d'accès à l'information.
7. La création d'un cadre institutionnel compétent et le développement de la capacité de l'administration publique à gérer et fournir l'information sont d'une importance égale.
8. Il est également crucial de développer une conscience publique plus importante du droit d'accès à l'information, de garantir la capacité d'exercer ce droit y compris par la voie de l'éducation publique et d'encourager le soutien de la transparence parmi tous les secteurs de la société.
9. Les médias libres et indépendants constituent un élément fondamental de la création et de la jouissance complète du droit d'accès à l'information.

## **LES PRINCIPES :**

Suite à ces conclusions, nous définissons les principes clés suivants :

1. L'accès à l'information est un droit de l'homme fondamental.
2. Tous les états devraient promulguer une législation pour mettre en vigueur le droit d'accès à l'information.
3. Le droit d'accès à l'information s'applique à toutes les organisations intergouvernementales, y compris les Nations Unies, les institutions financières internationales, les banques de développement régionales, et les organismes bilatéraux et multilatéraux. Ces institutions publiques devraient montrer l'exemple et devraient soutenir les efforts des autres pour construire une culture de transparence.

4. Le droit d'accès à l'information devrait être établi dans les instruments internationaux et régionaux ainsi que dans les lois nationales et sous-nationales et devrait respecter les principes suivants :
  - a. L'accès à l'information est la règle ; le secret est l'exception.
  - b. Le droit d'accès à l'information devrait s'appliquer à toutes les branches du gouvernement (y compris à l'exécutif, aux organismes judiciaires et légaux, ainsi qu'aux organismes autonomes) à tous les niveaux (fédéral, central, régional et local) et à toutes les divisions des organismes internationaux cités ci-dessus ;
  - c. Le droit d'accès à l'information devrait s'appliquer également aux acteurs non étatiques sous les conditions énumérées dans le principe 5 ci-dessous ;
  - d. Le droit d'accès à l'information devrait inclure le droit de demander et de recevoir l'information, et une obligation positive envers les institutions publiques de distribution de l'information liée à leur fonction de base ;
  - e. Le droit de demander l'information est indépendant d'un intérêt personnel pour cette information, et il ne devrait jamais être nécessaire de fournir une justification ou une raison ;
  - f. Les instruments légaux devraient inclure des procédures dont le but est de garantir la mise en œuvre complète et la facilité d'utilisation, sans obstacles inutiles (tels que le coût, la langue, ou la manière de demander) et avec une obligation de faire pour aider la personne qui demande et pour donner l'information demandée dans une période de temps spécifiée et raisonnable ;
  - g. Les exceptions à l'accès à l'information devraient être rigoureusement définies, spécifiées dans la loi, et limitées aux exceptions autorisées dans le droit international. L'intérêt public devrait l'emporter sur toutes les exceptions ; la mise en circulation d'une information, qui fait partie normalement d'une exception, devrait être autorisée quand les avantages publics de la mise en circulation sont plus importants que les préjudices publics potentiels ;
  - h. La charge de la preuve pour justifier un refus devrait toujours être la responsabilité du détenteur de l'information ;
  - i. L'instrument devrait autoriser la divulgation complète, après une période de temps raisonnable, de tout document qui fût classé secret ou confidentiel pour des raisons d'exception au moment de sa création ;
  - j. L'instrument devrait inclure des peines et sanctions claires en cas de non-respect de la part des représentants du gouvernement ; et
  - k. La personne qui demande l'information devrait avoir la garanti d'un droit d'appel de toute décision, de la défaillance de transmettre l'information, ou tout autre violation du droit d'accès à l'information, dans un premier temps auprès d'une administration légale compétente indépendante ayant le pouvoir de rendre des jugements obligatoires et exécutoires, de préférence un corps intermédiaire tel qu'une Commission d'Information ou un Protecteur du Citoyen spécialisé. Ce droit devrait être complété d'un droit supplémentaire de faire appel auprès d'une cour de justice.
5. Le droit d'accès à l'information s'applique également aux acteurs non étatiques qui : reçoivent des financements ou des avantages (directs ou indirects) ; exercent des fonctions publiques, y compris en rendant des services publics ; et utilisent des ressources publiques, y compris des ressources naturelles. Le droit d'accès à l'information ne

s'applique qu'à l'utilisation de ces financements ou avantages, qu'à ces activités ou ressources. Par ailleurs, toute personne devrait avoir le droit d'accès à l'information détenue par de grandes entreprises à but lucratif lorsque cette information est exigée pour la réalisation ou la protection d'un droit de l'homme, droit reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

6. Les organisations d'état et internationales devraient mettre en place un système de mise en œuvre qui garantit :
  - a. La réalisation équitable du droit d'accès à l'information ;
  - b. La formation des représentants de l'état sur la pratique et l'application du droit ;
  - c. Une éducation et une formation publiques pour responsabiliser les personnes et leur permettre une utilisation totale du droit ;
  - d. L'attribution des ressources nécessaires pour garantir une administration efficace et en temps voulu ;
  - e. Le renforcement de la gestion de l'information pour faciliter l'accès à l'information ;
  - f. Un contrôle et un rapport réguliers sur l'application de la loi, et
  - g. Un examen de l'application et du respect de la loi par des organismes légaux et des organismes clés de contrôle.
  
7. Une législation complémentaire qui continuerait à faire avancer le droit d'accès à l'information et qui fournirait un cadre légal de soutien devrait être adoptée, y compris : des lois rendant obligatoire la divulgation d'informations sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, la divulgation d'information par les groupes d'intérêt, une législation sur les informations archivées, la protection des personnes informant sur les pratiques illégales ; et des lois professionnelles sur l'administration publique. De plus, des dispositions contradictoires, telles que celles contenues dans la Loi sur le secret d'Etat, devraient être abrogées.

## **PLAN D'ACTION**

De manière à mettre en vigueur les Conclusions et les Principes, le plan d'action suivant devrait être mis en œuvre :

### **Pour la Communauté Internationale :**

1. Les organisations intergouvernementales – y compris les Nations Unies et tous ses organismes, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des états américains, l'Union africaine, l'Organisation de coopération et de développement économiques et les institutions financières internationales, les banques de développement régionales, et les organismes de commerce – et les organisations non gouvernementales internationales et nationales devraient mettre en vigueur le droit d'accès à l'information en accord avec les conclusions et les principes énumérés ci-dessus.
  
2. En tant que première institution intergouvernementale à formuler une convention spécifique sur le droit d'accès à l'information, les états membres du Conseil de l'Europe devraient s'assurer que les conclusions et les principes énumérés ci-dessus soient respectés dans la future « Convention Européenne sur l'Accès aux Documents Publics. »

3. Au cours du prochain examen de sa Politique de Divulgence de l'Information, la Banque mondiale devrait s'engager dans un processus ouvert de consultation pour aligner sa politique sur les conclusions et les principes énumérés ci-dessus. D'autres organisations gouvernementales internationales devraient également prendre des mesures pour adopter ou aligner leurs politiques d'information sur les conclusions et les principes.
4. Les organismes internationaux et régionaux devraient :
  - a. prendre des mesures pour garantir que tous les états ont des mécanismes efficaces pour promouvoir et protéger le droit d'accès à l'information ;
  - b. développer des instruments sur le droit d'accès à l'information ;
  - c. mener un contrôle permanent du respect de ce droit, à travers des mécanismes de suivi formels et informels tels qu'une évaluation par les pairs.
5. Les organisations donatrices devraient soutenir les efforts des pays pour créer, mettre en œuvre et mettre en vigueur le droit d'accès à l'information en fournissant une aide technique et des financements à long terme suffisants, y compris à travers des nouvelles modalités d'aide telles que des approches basées sur des programmes et des secteurs spécifiques.
6. Les accords de financement par les organisations donatrices devraient exiger que les organisations donatrices et les bénéficiaires permettent l'accès à l'information sur les montant et l'utilisation des fonds internationaux.
7. Les organismes régionaux et internationaux qui étudient les instruments pour créer le droit d'accès à l'information devraient s'assurer qu'ils sollicitent pleinement l'avis de la société civile et des experts en droit d'accès à l'information. Une table ronde d'experts devrait être réunie pour soutenir ces efforts.
8. L'adoption et la mise en œuvre des lois sur le droit à l'information devraient devenir prioritaires puisque ces dernières sont essentielles à l'avancement et la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.
9. Les organisations donatrices devraient fournir des financements pour soutenir le contrôle, l'analyse et l'évaluation de la mise en œuvre et de l'impacte du droit d'accès à l'information, y compris à travers des recherches académiques, le développement d'indicateurs appropriés et d'outils pratiques d'évaluation.

**Pour les états :**

10. Chaque état devrait garantir le droit d'accès à l'information en accord avec les conclusions et les principes énumérés ci-dessus.
11. Les états devraient incorporer la promotion du droit d'accès à l'information dans leurs stratégies nationales de développement et de croissance et dans leurs politiques sectorielles.

12. Les états devraient chercher à établir des partenariats entre les différents acteurs pour accroître leur capacité à mettre en œuvre et en pratique le droit d'accès à l'information.
13. Les états devraient créer des mécanismes indépendants d'application, tels que des Commissions d'Informations, qui permettraient des procédures d'appel accessibles, abordables et rapides. Le cas échéant, ces organismes devraient avoir le pouvoir de prendre des décisions exécutoires et d'ordonner la divulgation de l'information.
14. Les états devraient mettre en place des politiques et des systèmes efficaces de gestion de l'information pour améliorer leur capacité à créer et conserver les dossiers convenablement, et à s'acquitter de leurs obligations du droit à l'information.
15. Des méthodes de formation efficaces pour les personnes chargées de permettre l'accès à l'information devraient être créées. Des structures pour le partage des pratiques d'excellence en provenance de tout le monde devraient également être créées et le soutien des organisations non gouvernementales et des organisations donatrices devraient être recueilli.
16. De manière à mettre en vigueur le droit d'accès à l'information détenue par des entreprises à but lucratif, les états devraient créer des règles qui garantissent un minimum d'obstacles administratifs, des exceptions en accord avec les principes généraux dirigeant le droit d'accès à l'information, et un test de seuil pour la taille de l'entreprise pour définir quelles entités sont soumises à ce devoir.
17. Les régimes d'accès à l'information devraient intégrer des mécanismes de contrôle et d'évaluation, y compris des mesures quantitatives et qualitatives, des statistiques, et des rapports annuels obligatoires.

**Pour les Organisations Corporatives, Professionnelles et de la Société Civile :**

18. Les entreprises multinationales et les grandes entreprises nationales devraient s'engager volontairement à divulguer de manière active l'information dans l'intérêt public et ces efforts devraient être encouragés et soutenus.
19. Les organisations innovatrices dans le domaine de la technologie devraient développer et partager les nouvelles méthodes pour la promotion du droit d'accès à l'information.
20. La recherche de connaissances et des études complémentaires sur le droit d'accès à l'information, sur la mise en œuvre des lois pertinentes, sur l'impact socio-économique, sur les politiques de respect, sur l'exercice du droit, son application, et sur comment ce droit change la vie des gens, devraient être entreprises.
21. Les défenseurs du droit d'accès à l'information devraient initier des efforts supplémentaires pour accomplir le développement et la mise à jour de guides pour la création d'instruments nationaux et de lois nationales sur le droit à l'information, ainsi que sur leur mise en œuvre. Ces guides devraient être distribués très largement afin de



promouvoir les régimes de droit à l'information qui se conforment aux principes énumérés ci-dessus.

22. Tous les acteurs devraient participer au contrôle et à l'évaluation de la mise en œuvre et de l'impacte du droit d'accès à l'information, y compris à travers le développement d'indicateurs appropriés et d'outils pratiques d'évaluation.
23. La société civile devrait garantir la jouissance totale du droit d'accès à l'information en exigeant et en utilisant l'information publique, et en faisant la promotion et en défendant le droit.
24. Des médias libres et indépendants devraient être développés et soutenus, et les journalistes devraient être formés dans le domaine de l'utilisation du droit à l'information.
25. La communauté de l'accès à l'information devrait s'efforcer de créer une solidarité parmi un éventail complet d'acteurs qui ont en commun l'objectif de transparence.
26. Le Centre Carter travaillera avec d'autres institutions pour faire connaître la Déclaration d'Atlanta à travers des communications, des publications, des conférences, et des réunions de haut niveau.

Nous appelons tous les états, les organismes internationaux et régionaux, et la communauté globale de l'accès à l'information à créer, développer et faire éclore le droit d'accès à l'information à travers le monde, en accord avec les conclusions et les principes énoncés dans cette Déclaration et à s'engager à mettre en œuvre le plan d'action pour réaliser notre objectif commun.

Atlanta, Géorgie  
29 février 2008

Pour plus d'information sur le projet l'accès à l'information, contact :

Laura Neuman  
Access to Information Project Manager  
Associate Director, Americas Program  
The Carter Center  
lneuman@emory.edu  
(404) 420-5146

[www.cartercenter.org/accesstoinformation.html](http://www.cartercenter.org/accesstoinformation.html)